Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renseignements concernant une fusion

Par jocelyne

Bonjour,

Actuellement technicienne d'un regroupement de 3 laboratoires privés avec un contrat
25 heures/semaine au taux horaire négocié à l'embauche de 14.65 euros/heure et un coefficient de 290.

Une fusion est prévue pour fin décembre avec une clinique, mes employeurs actuels m'ont fait part qu'étant trop rémunéré par rapport à la grille indiciaire, mon taux horaire devra obligatoirement être revu à la baisse soit 12.367 euros/heure pour un coefficient de 290.
Ceci dans le but d'être remise au même niveau de salaire que mes futures collègues.
J'ai besoin de savoir avant ma future convocation si lors d'une fusion :
-vont-ils m'établir un nouveau contrat ou un avenant de travail ?
-dans les deux cas, peuvent-ils me baisser mon salaire ?
- et au cas où je n'accepterais pas la baisse de salaire qu'ils m'imposent, que peut-il en découler et Quels recours puis-je avoir ?

Dans l'attente des réponses à mes questions.
Bien cordialement
Mme TELLIER